

Mercredi 28 mai 2008

18h30 - 20h30

Dans le cadre d'un cycle d'« Apéritifs-Débats »

Le durcissement des peines permet-il de combattre la récidive ?

EPI - 18C rue des Jardins
25000 Besançon
epibesancon@yahoo.fr

F.J.T des Oiseaux, 48 rue des Cras

Le débat sur la pertinence des lois sur la récidive a été relancé fin avril après un crime sordide commis par un délinquant sexuel. Or on le sait par les sondages, près de deux Français sur trois sont favorables à une politique plus ferme vis à vis des potentiels récidivistes sexuels.

Dans le même temps, à l'appel de leurs syndicats, les personnels des centres psychiatriques, à Novillars comme dans toute la France, ont dénoncé l'absence de moyens et de perspectives pour des personnes qu'on retrouve, sans suivi, en prison alors que leur place est indiscutablement ailleurs.

Alors que le bilan des lois et mesures récemment votées n'est pas encore établi, le gouvernement a fait voter une loi sur la rétention de sûreté le 25 février 2008. Loi qui permet de retenir enfermé pour un an renouvelable à l'infini toute personne en prédisant de sa "dangerosité". Cette disposition s'ajoute à celles contenues dans la loi sur les peines plancher.

Les syndicats de magistrats, le Syndicat de la magistrature en particulier, les avocats et les personnels pénitentiaires ont dénoncé ce qu'ils qualifient comme une dérive sécuritaire. Au niveau politique, un seul homme de gauche, Robert Badinter, est monté au créneau pour caractériser un véritable basculement de notre droit : la fin de la présomption d'innocence.

Pourquoi un tel silence ? Faut-il se résoudre à vivre dans une société qui demande de plus en plus de peines plus dures ?

Pourquoi une telle distorsion entre d'un côté l'opinion et de l'autre les professionnels avec une partie de la gauche ?

Comment et sur quoi se fonde le débat sur la récidive ? Y a-t-il d'autres réponses à apporter ? Comment vivre avec la certitude que la "récidive zéro" n'existe pas ?

Pour y réfléchir nous avons invité :

- René GRAPPE , travailleur social, syndicaliste
- Maître Nicole RIGOULOT, avocate.

Le débat sera présenté et animé par Nicole DAHAN.

Ça vous intéresse ? Venez en discuter avec nous !

Invitez autour de vous des personnes concernées par le débat !